

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

**Décision du 28 avril 2021 portant délégation de signature
(direction de la sécurité de l'aviation civile Sud)**

NOR : TREA2113416S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 31 décembre 2019 modifiée portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Dubois, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions mentionnées dans la décision du 31 décembre 2019 susvisée.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à :

Mme Réjane Lavenac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques ;

M. Sébastien Rolland, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources » ;

Mme Karine Osty, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du département « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à la gestion des immobilisations du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » mentionnées à l'article 162 du décret du 7 novembre susvisé, à Mme Odile Gradot, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, gestionnaire finances.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Odile Gradot, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, gestionnaire finances ;

Mme Isabelle Larrieu, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, gestionnaire finances.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

Mme Réjane Lavenac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques ;

M. Sébastien Rolland, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources » ;

Mme Karine Osty, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du département « gestion des ressources ».

Article 6

La décision du 23 mars 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 28 avril 2021.

P. CIPRIANI